

Reconversion

des friches urbaines polluées



JOURNÉES TECHNIQUES NATIONALES
25 & 26 MARS 2014 - PARIS



FRICHES URBAINES
Redessignons-leur un avenir

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

En collaboration avec

Lille Métropole

METROPOLE
rennes

GRAND LYON
communauté urbaine

scet

FÉDÉRATION DES
epi
Établissements Publics Locaux

epf
Établissement Public Foncier
ILE-DE-FRANCE

InnoVia
Grenoble développement

upds
Union Publique de Développement
Sud de la Seine

PROGRAMME



PRÉSENTATION



Reconversion des friches urbaines polluées

JOURNÉES TECHNIQUES NATIONALES
25 ET 26 MARS 2014 - PARIS

4^e édition



La reconversion des friches urbaines, un axe majeur d'une politique d'aménagement durable

Dans un contexte de rareté foncière, de prise de conscience des effets négatifs de la périurbanisation sur les espaces naturels et agricoles, de montée en puissance des préoccupations sanitaires et environnementales, **la reconversion des friches urbaines polluées constitue un véritable enjeu pour l'aménagement durable du territoire.**

La reconquête de ce foncier contraint, souvent niché en cœur de ville, relié aux principales infrastructures, proche des services et équipements publics, **offre en effet de véritables opportunités économiques, sociales et environnementales** avec :

- une attractivité retrouvée pour les quartiers laissés en déshérence, permettant de répondre aux demandes de logement et d'emploi,
- une nouvelle dynamique pour le centre urbain avec des retombées économiques et fiscales locales,
- une réponse sanitaire et environnementale par le traitement des pollutions, en gardant la mémoire de ce qui a été réalisé,
- une occasion de créer de nouveaux espaces culturels, de biodiversité ou d'intégrer des énergies renouvelables, ...

Mais comment prendre en compte de manière concrète ces sites dégradés dans les stratégies et projets urbains ? Quelles études et quels travaux engager ? Quelles solutions retenir pour gérer au mieux les terres excavées pour les besoins du projet ? Comment les coûts de dépollution impactent-ils les bilans financiers des opérations ? Que faire d'une friche de manière temporaire ? Quel projet alternatif à la construction de logements peut-on engager lorsque le marché foncier n'est pas porteur ?

Afin de répondre à ces questions, l'ADEME et ses partenaires organisent les 25 et 26 mars 2014 à Paris la **4^e édition des journées techniques nationales "Reconversion des friches urbaines polluées"**. Un événement qui sera l'occasion de faire un point d'avancement sur les démarches, méthodes, outils disponibles et de partager les retours d'expérience et les bonnes pratiques des opérateurs de terrain.



Ces journées sont organisées par l'ADEME en collaboration avec :

- le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE)
- le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement (METL)
- La Fédération des EPL (Entreprises Publiques Locales)
- La SCET, Réseau d'Entreprises Publiques Locales
- L'Établissement Public Foncier Ile-de-France
- Le Grand Lyon
- Rennes Métropole
- Lille Métropole
- Innovia Grenoble durablement
- L'UPDS, Union des Professionnels de la Dépollution des Sites

Publics : tous les acteurs publics et privés concernés par un projet de reconversion de friches urbaines polluées : collectivités locales et territoriales, SEM, EPIC, EPCI, agences d'urbanisme, promoteurs, aménageurs, lotisseurs, industriels propriétaires de sites, entreprises de dépollution, bureaux d'études, associations de protection de l'environnement, presse spécialisée, ...



Reconversion
des friches urbaines polluées



PROGRAMME

MARDI 25 MARS

Journées animées par Jean-Michel LOBRY, Journaliste



À partir de 8 h 30, accueil, enregistrement, café de bienvenue

10 h 00 Ouverture des journées

Bruno LÉCHEVIN, Président de l'ADEME

Impacts de la Loi ALUR sur la gestion des sites pollués

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Introduction aux travaux

Patrice PHILIPPE, Chef du service friches urbaines et sites pollués,
Direction villes et territoires durables, ADEME

DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES POUR UNE MEILLEURE PLANIFICATION

10 h 30 Anticiper le risque de pollution des sols dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement

Coralie LANG, Chef de projets environnement et développement durable, Ernst & Young

Suzanne FRITELLI, Directrice associée, QUELLEVILLE

Didier MARGOT, Ingénieur, Services friches urbaines et sites pollués, ADEME

Étude du potentiel des friches d'activités du Grand Amiénois (80)

Nicolas DELBOUILLE, Directeur d'études, ADUGA

Lille Métropole se dote d'un système d'Information Géographique (SIG) pour améliorer et partager la connaissance (59)

Ludovic DEMEYER, Chargé de mission risques/friches, Lille Métropole

Le PLU de Vendôme, un projet de ville qui repositionne les friches industrielles au cœur de la dynamique d'agglomération (41)

Gwenaél LECOQCQ, Architecte urbaniste associée, L'atelier Act Urba

Le projet de l'agglomération paloise : favoriser la reconversion des friches urbaines pour accueillir des activités économiques (64)

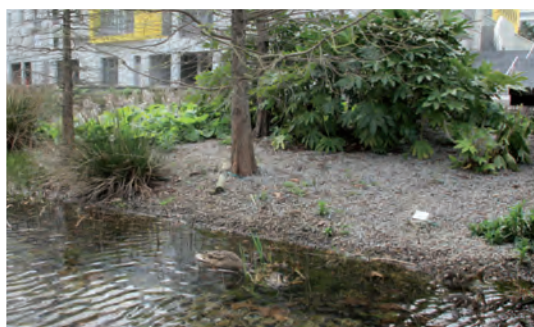
Aurélien SALLÉ, Chargée de mission foncier & immobilier, Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées

Regard sur les pratiques en Belgique : le Master Plan de la Vallée Serésienne

Bénédicte BORCKMANS, Attachée de communication, ERIGES, Régie Communale Autonome de Seraing

Vos questions

12 h 45 Fin de la matinée - Déjeuner





CONDUIRE UN PROJET DE RECONVERSION DE FRICHES URBAINES POLLUÉES

Les jeux d'acteurs

14 h 15 **Enjeux juridiques de la reconversion de la Zac Centre Sainte-Geneviève à Nanterre (92)**

Joëlle HERSCHTEL, Avocate associée, King & Spalding LLP

Frédéric LEVY, Avocat associé, DS Avocats

Les études préalables

14 h 35 **Une démarche globale de plan de gestion combinée à une approche d'aménagement durable pour la reconversion de la friche de Rassuen (13)**

Ingrid GIRARDEAU, Ingénieur environnement, Unité sites, sols et sédiments pollués, BRGM

Stéphane JUNCOSA, Chef de projets, EPAD Ouest Provence

Mise en cohérence des études de dépollution de la Zac de l'Emaillerie à Manon avec les autres politiques d'aménagement (57)

Claire TALBOT, Responsable de projets, SODEVAM

Adaptation du projet de reconversion de la Zac des Forges à la problématique de pollution (56)

Jean-Pierre BAGEOT, Maire d'Inzinzac-Lochrist

Reconversion de la Zac de l'Union : un projet multiphasés échelonné sur 15 ans (59)

Agnès CRUCÉ, Directrice du projet Union, SEM Ville Renouvelée

Vos questions

16 h 10 **Pause**

INTÉGRER LA DÉPOLLUTION DANS L'ÉCONOMIE DES PROJETS

16 h 40 **Impact des coûts de dépollution et de gestion des terres excavées sur les bilans financiers**

Claire DELALANDE, Chargée de mission, Service friches urbaines et sites pollués, ADEME

Renaissance d'un foncier industriel au cœur de la ville de Nieppe (59)

François BOUCHÉ, Président directeur général, VALGO

Éric BRANQUET, Directeur, ECOFIELD Consulting

Vos questions

REGARD SUR LES PRATIQUES EN SUISSE

17 h 30 **De la friche ferroviaire au quartier durable Ecoparc à Neuchâtel**

Emmanuel REY, Professeur, EPFL/Laboratoire d'architecture et technologies durables, Associé, Bauart architectes et urbanistes SA

Vos questions

18 h 00 **Fin de la 1^{ère} journée**



PROGRAMME

MERCREDI 26 MARS



Journées animées par Jean-Michel LOBRY, Journaliste

À partir de 8 h 15, accueil, enregistrement, café de bienvenue

CONDUIRE UN PROJET DE RECONVERSION DE FRICHES URBAINES POLLUÉES (suite)

9 h 00 Introduction

Les travaux de dépollution

9 h 05 **La friche de Pecquet-Tesson : travaux en site urbain contraint (02)**
Romain GARNOTEL, Monteur d'opérations, Office Public de l'Habita de l'Aisne

Le traitement *in situ* des spots de pollution de l'ancienne zone industrielle de Decazeville et les prescriptions spécifiques pour les usages futurs (12)

Maud JOALLAND, Urbaniste, Responsable de l'agence SCE de Montpellier
Gérald FAYOLLE, Responsable de pôle SSP développement et innovation, SCE

Le triangle de la gare à Nîmes : 15 ans pour transformer une ancienne usine à gaz en pôle d'échanges multimodal (30)

Rozenn CORRE, Responsable adjoint de l'agence Sud-Est, ICF Environnement
Olivier ARNAUD, Chargé d'opérations, SAT, Société d'Aménagement des Territoires

Vos questions

EXAMINER LES USAGES ALTERNATIFS À LA CONSTRUCTION

10 h 00 **Évaluer les usages envisageables en fonction de la nature des friches**
Ghislaine GUIRAN, Directeur de projets branche environnement, ARTELIA

Illustration : la ferme solaire de Distré (49)
Pascal QUÉNÉA, Directeur, QUÉNÉA Énergies Renouvelables

Vos questions

10 h 45 **Pause**

Revégétaliser les sites dégradés

11 h 15 **Les enjeux socio-environnementaux de la mise en végétation des friches urbaines et industrielles**
Virginie ANQUETIL, Doctorante en aménagement de l'espace et urbanisme, CNRS espaces et sociétés

Aménagement du parc naturel urbain des Prairies Saint-Martin à Rennes (35)
Laurence ROUX, Chargée d'opérations, Maîtrise d'ouvrage patrimoine, Ville de Rennes

Renaturation de la friche Vitrant-Manesse à Ferrière-la-Grande (59)
Bruno GARNERONE, Urbaniste-paysagiste, CHAMP LIBRE
Benoît LECOMTE, Responsable du service foncier et urbanisme durable, Agglomération Maubeuge-Val de Sambre

Reconversion d'une ancienne fonderie en jardin (28)
Émilie NEVEU-MARTINS, Responsable des projets urbains, Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Vos questions

12 h 45 **Fin de la matinée - Déjeuner**



GÉRER LES TERRES EXCAVÉES

Le cadre réglementaire, démarches et outils disponibles

14 h 15 Le cadre réglementaire : points d'actualité

Aurélien LOUIS, Chef du bureau du sol et du sous-sol, DGPR, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE)

La base de données TERRASS, le guide de caractérisation des terres excavées et leur utilisation sur les zones d'aménagement de l'île de Nantes (44)

Mathilde SCAMPS, Chef de projets SSP et **Samuel COUSSY**, Ingénieur environnement, BRGM

Émilie JEANNIOT, Chef de projets et **Mathilde CARREAU**, Chargée d'études, SAMOA

Vos questions

De la gestion sur site aux traitements multifilières

15 h 15 SelecDEPOL, un outil interactif de pré-sélection des techniques de dépollution

Claire DELALANDE, Chargée de mission, Service friches urbaines et sites pollués, ADEME

Le projet VALTEX, vers une filière de valorisation des terres excavées

Jean-Yves RICHARD, Responsable R&D, SITA Remédiation

Sur la friche de Novacieries, une plateforme de tri sur site réduit considérablement les coûts (42)

Pascal PRÉMILLIEU, Responsable du service aménagement opérationnel, Saint-Etienne Métropole

Marjorie LEROUX, Chargée d'opérations, EPORA, Etablissement Public Foncier Rhône-Alpes

Zac Landy-Pleyel à Saint Denis : un exemple de traitement mutualisé des terres excavées (93)

Catherine LÉGER, Directrice générale, Plaine Commune Développement

Une réponse multifilières permet d'optimiser les conditions de gestion d'une ancienne usine à gaz à Cannes (06)

Fabien MICHEL, Directeur du développement, GRS Valtech

Bruno CASSIBBA, Directeur de programme principal, VINCI Immobilier Direction régionale méditerranée

Vos questions

16 h 45 Conclusions

José CAIRE, Directeur villes et territoires durables, ADEME

17 h 00 Fin des journées - Rafrâichissements



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



DATES ET HORAIRES

Mardi 25 mars 2014

- Accueil, enregistrement, café de bienvenue : à partir de 8 h 30
- Journée technique : de 10 h à 18 h

Mercredi 26 mars 2014

- Accueil, enregistrement des nouveaux arrivants, café de bienvenue : à partir de 8 h 15
- Journée technique : de 9 h à 17 h
- Rafrâichissements : 17 h à 17 h 30

LIEU (voir plan d'accès au verso)

Maison de la Chimie

Entrée au n° 28 bis, rue Saint Dominique
75007 PARIS
Tél. : 01 40 62 27 00 - Fax : 01 45 55 98 62
www.maisondelachimie.com



MOYEN D'ACCÈS

- **Méto** : Lignes 8, 12 et 13
Stations Assemblée Nationale, Solférino, Invalides
- **RER** : Ligne C, station Invalides
- **Bus** : Ligne 63, 69, 83, 93 et 94
- **Aéroport** : des navettes relient les aéroports (Orly et Roissy Charles de Gaulle) et l'aérogare des Invalides en 30 mn.



TRANSPORT

Vous pourrez bénéficier d'une réduction sur le réseau SNCF à condition de présenter, lors de la réservation, le fichet SNCF-Congrès que nous vous adresserons avec votre confirmation d'inscription (sous réserve de disponibilité de places à tarif réduit).

HÉBERGEMENT

L'hébergement est à votre charge. Pour faciliter votre recherche, vous pouvez consulter les sites Internet ci-dessous :

www.venere.com
www.booking.com
www.hotels-paris.fr
www.bsp-hotels.com

ou vous adresser à **RESA 2000**
Tél. : 04 94 95 20 07 - Fax : 04 94 83 86 10
resa2000@free.fr

Pour tout renseignement complémentaire sur :

L'organisation, la communication

Evelyne Perréon-Delamette
Tél. : 02 41 20 42 30
Fax : 02 41 25 78 53
evelyne.perreon@ademe.fr

L'inscription, le règlement, la facturation

Brigitte Bouhours
Tél. : 01 47 65 23 73
Fax : 01 46 38 37 19
brigitte.bouhours@ademe.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION



**Si vous avez la possibilité de régler votre inscription en ligne,
vous pouvez vous inscrire directement sur le site dédié : www.jt-frichesurbaines.ademe.fr**

Bulletin à retourner avant le vendredi 14 mars 2014



à ADEME – Brigitte Bouhours - Régisseur de recettes
27, rue Louis Vicat - 75737 Paris Cedex 15
Tél. : 01 47 65 23 73 - Fax : 01 46 38 37 19 - brigitte.bouhours@ademe.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à retourner avant le **14 mars 2014**

à ADEME - Brigitte Bouhours - Régisseur de recettes

27, rue Louis Vicat - 75737 Paris Cedex 15

Tél. : 01 47 65 23 73 - Fax : 01 46 38 37 19 - brigitte.bouhours@ademe.fr



☐ Monsieur

☐ Madame

Nom (en capitales)

Prénom

Société/organisme

Vous êtes : ☐ Collectivité ☐ Entreprise ☐ Organisme consulaire ☐ Bureau d'études / éco-entreprise

☐ Service/Agence de l'état ☐ Association ☐ Centre de recherche / Laboratoire ☐ Autre :

Fonction

Vous êtes : ☐ Dirigeant / élu ☐ Directeur / Chef de service ☐ Ingénieur / Technicien

☐ Chargé de mission / Chef de projet ☐ Chercheur / Enseignant ☐ Autre :

Direction/dépt/service

Adresse

Code postal Ville

Pays Courriel

Tél. Port. Fax

VOTRE INSCRIPTION Je souhaite m'inscrire

☐ Deux jours, au prix de 200 €/personne (*)

☐ Uniquement le 25 mars au prix de 130 €/personne (*)

☐ Uniquement le 26 mars au prix de 130 €/personne (*)

INSCRIPTION AU TARIF PRÉFÉRENTIEL

Réservée aux membres des associations de protection de l'environnement, de consommateurs, aux structures d'insertion, étudiants, demandeurs d'emploi (joindre justificatif cf. conditions d'inscription)

☐ Deux jours, au prix de 100 €/personne (*)

☐ Uniquement le 25 mars au prix de 65 €/personne (*)

☐ Uniquement le 26 mars au prix de 65 €/personne (*)

J'atteste sur l'honneur être habilité (e) à passer commande
Signature et cachet de la société ou de l'organisme (obligatoires)

Fait le

à

Mode de règlement

☐ au comptant

(obligatoire pour toute personne physique ou morale domiciliée hors du territoire français)

☐ par chèque bancaire ou postal
joint à l'ordre du Régisseur
de recettes de l'ADEME

☐ par carte bancaire

☐ Visa ☐ Master Card

N° de carte (16 chiffres)

Date de fin de validité

___ / ___ / 20___

Cryptogramme visuel

(verso de la carte)

Nom et adresse du titulaire de la carte
(obligatoires)

Signature du titulaire de la carte :

(obligatoire)

☐ à réception d'une facture

☐ par chèque bancaire ou postal

☐ par virement ou par mandat
administratif

☐ avant l'événement

☐ sur service fait

en indiquant dans le libellé du virement

"Reconversion des friches urbaines
polluées 2014" et le nom du (des)
participant(s).

Domiciliation

Cf. conditions d'inscription ci-contre



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription → VENDREDI 14 MARS 2014

BULLETIN D'INSCRIPTION

Il doit être adressé, dûment complété (*), à :
ADEME – Brigitte Bouhours – Régisseur de recettes
27, rue Louis Vicat – 75737 Paris Cedex 15
Tél. : 01 47 65 23 73 – Fax : 01 46 38 37 19
brigitte.bouhours@ademe.fr

(*) Les bulletins incomplets ne seront pas pris en compte.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription s'élèvent à

- 130 euros* / personne pour 1 jour (25 ou 26 mars)
- 200 euros* / personne pour 2 jours
et comprennent le dossier du participant, les déjeuners, les pauses et le vestiaire gardé.

INSCRIPTION AU TARIF PRÉFÉRENTIEL

Réservée aux membres des associations de protection de l'environnement/de consommateurs, aux structures d'insertion, étudiants, demandeurs d'emplois :

- 65 euros* / personne pour 1 jour (25 ou 26 mars)
- 100 euros* / personne pour 2 jours

Justificatif à joindre au bulletin d'inscription

- Association, étudiant, demandeur d'emploi : copie de la carte nominative en cours de validité,
- Membre d'une structure d'insertion : copie de la 1^{re} page de la convention signée avec la Direction Départementale du Travail ou d'une pièce officielle justifiant de leur statut.

En l'absence de justificatif, l'inscription ne sera pas prise en compte.

BON DE COMMANDE ADMINISTRATIF

Les administrations qui ne pourront joindre le règlement à leur bulletin, établiront un bon de commande signé par l'autorité compétente et le règlement s'effectuera à réception d'une facture.

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Elle vous sera délivrée sur place, sur simple demande. Après l'événement, merci d'adresser votre demande à brigitte.bouhours@ademe.fr
Ces journées ne relevant pas d'une action de formation, l'ADEME ne délivrera pas de convention.

VOTRE RÈGLEMENT

Il peut être effectué :

→ **au comptant**

- **soit par chèque bancaire ou postal** joint au bulletin, à l'ordre du Régisseur de recettes de l'ADEME,
- **soit par carte bancaire.** Le titulaire sera débité dès l'enregistrement de votre inscription. Seules les cartes Visa et Master Card sont acceptées. Les nom, adresse et signature du titulaire de la carte sont obligatoires.

Le paiement au comptant des prestations est exigé (par chèque ou par carte bancaire) pour toute **personne physique ou morale domiciliée hors du territoire français.**

→ **à réception d'une facture**

- **soit par chèque bancaire ou postal**
- **soit par virement ou mandat administratif**

☐ avant l'événement

☐ sur service fait

en indiquant "Reconversion des friches urbaines polluées 2014" ainsi que le nom du (des) participant(s).

Domiciliation

Direction Départementale des Finances Publiques
de Maine-et-Loire - 1 rue Talot - BP 84112
49041 Angers Cedex 01

Code banque : 10071 - Code guichet : 49000 - Clé 07
N° de compte : 00001000206 - Clé 07 - BIC : TRPUFRP1
N° Siret : 385 290 309 00454 - Code APE : 751E
N° IBAN : FR76-1007-1490-0000-0010-0020-607

FRAIS BANCAIRES

Les frais de virement et de transfert sont à votre charge.

MODIFICATION / ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Toute modification / annulation de l'inscription devra être notifiée **par écrit au plus tard le vendredi 14 mars 2014.** Aucun remboursement ou avoir ne pourra être émis après cette date.

Si vous avez la possibilité de régler votre inscription en ligne, vous pouvez vous inscrire directement sur le site dédié : www.jt-frichesurbaines.ademe.fr

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

www.ademe.fr

PLAN D'ACCÈS À LA MAISON DE LA CHIMIE



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr